ROUBAIX

Grave accident dans une minoterie. — A la minoterie de MM. Jonville frères, rue Contrucci, un homme de peine, Marcel Dufour, 37 ans, rue de Cartigny, 101, en chargeant un camion s'est donné une secousse violente à l'épaule gauche au moment où il retenait un sac de farine. M. le docteur Bois, appelé à lui donner des soins, a constaté une fracture de la clavicule et fixé à six semaines l'incapacité de travail.

Les tramways tamponneurs. — Dans la soirée de lundi, vers cinq heures, un tramway a tamponné place Chevreul, un camion de la brasserie Meyerbeer, que conduisait M. Théophile Isembart. Les chevaux ont été quelque peu contusionnés et les barreaux mis hors d'usage. Quant au conducteur, il en a été quitte pour une violente secousse.

Entre chômeurs. — Lundi soir, deux ouvriers de la ferme de l'ébouage, Jules Delfosse et Victor Hespel, qui étaient en complet état d'ivresse, se rencontrèrent à l'estaminet du « Chapeau Vert », rue Decrême. Jules Delfosse reprocha en termes très vifs à Victor Hespel d'avoir continué à travailler pendant la dernière grève. Des paroles on en vint aux coups, et au cours de la rixe, Delfosse reçut trois coups de couteau de son adversaire qui l'atteignirent au sein, au bras gauche et au menton. Les blessures ne sont pas graves. Les deux antagonistes ont été écroués au dépôt du 3e arrondissement.

Une chute de cinq mètres. — Mardi matin, vers huit heures, M. Jules Lagache, 38 ans, demeurant à Aelbeke (Belgique), travaillant pour le compte de M. Victor Vanderperen, entrepreneur, rue Courbet, était monté sur un échafaudage, réparant la façade de la maison de M. Devos, rue Saint-Jean. L'ouvrier se trouvait à cinq mètres de hauteur, lorsque la chute d'une batten le précipita sur le sol. Dans sa chute, Lagache qui, après avoir été soigné par le docteur Parmentier, a été conduit à l'Hôtel-Dieu, s'est blessé aux deux jambes.

Un gamin qui promet. — Mardi matin, pendant que M. Van Nederveldo, 13, rue de Croix, était au marché en train de vendre des légumes, son fils Henri, âgé de 15 ans, a quitté le domicile paternel en enlevant à son père 200 francs en or et en argent, 50 obligations de 100 francs chacune, d'Anvers 1903. Cette petite fortune se trouvait renfermée dans un coffre-fort appartenant au père et dont la clef était perdue depuis huit jours. En partant, Henri, que l'on suppose avoir quitté Roubaix, était vêtu d'un complet de drap gris foncé avec pantalon court et coiffé d'une casquette pilote.

M. Delteil, commissaire de police du 2e arrondissement, qui a reçu la plainte du père, a ouvert une enquête.

Cambriolage. — Dans la nuit de lundi à mardi, vers une heure, des cambrioleurs, passant par la tabatière du toit de la maison, se sont introduits dans le magasin d'épiceries que tient Mme Chambart, 68, rue de l'Epeule.

Après avoir fouillé toute la maison, ils se sont retirés en sortant par la porte du magasin qu'ils ont pu facilement ouvrir de l'intérieur. Ils n'ont emporté que quelques boîtes de sardines et plusieurs paquets de chocolat, le tout d'une valeur de 12 fr. environ.

M. Delteil, commissaire de police, a ouvert une enquête.

Vol d'une bicyclette. — M. Squenet Georges, menuisier, 19, rue de la Guinguette, revenait à vélo de Lesre lundi, lorsque devant satisfaire un besoin, il descendit de sa machine, la déposa contre le corps de garde du canal et s'en fut dans le fossé voisin. Lorsqu'il revint, la machine avait disparu. Cette bicyclette, d'une valeur de 150 francs, porte le numéro 22.

Les accidents

Chez M. Paul Verstel, fabricant, 40, rue de la Fosse-aux-Chênes, un monteur, Ferdinand Lamarqué, 152, rue de Tourcoing, à Wattrelos, a posé le pied droit sur un clou d'une planche à cornettes. Il en est résulté une plaie pénétrante qui, de l'avis de M. le docteur Dupré, nécessitera un repos de dix jours.

— Au peignage de l'Epeule, un nettoyeur de barmels, Alfred Andrieux, 30 ans, rue du Parc, 6, en retirant une mèche de laine, a eu l'index gauche comprimé, et les chairs du doigt ont été arrachées ; M. le docteur Delattre a ordonné un repos de dix jours.

— A l'établissement de MM. François Roussel père et fils, rue des Arts, une piqûrière, Marie Carrier, 23 ans, 10, rue Cugnot, a dégringolé d'un escalier, au moment où elle quittait l'atelier. Dans sa chute, elle s'est fait une entorse au pied droit; douze jours de repos, d'après M. le docteur Venlaer.

— Chez MM. Huet et Mac Avoy, fabricants, rue Bernard, une tisserande, Aline Vercleveo, 20 ans, rue de l'Industrie, à Wattrelos, a reçu sur le pied gauche un poids lourd en soulevant les bascules de son métier. La plaie s'est enflammée et une adénite s'est produite qui, de l'avis de M. le docteur Dispa, occasionnera une incapacité de travail de dix jours.

— A l'usine de M. Dilles, rue Saint-Jean, un rejointoyeur, Adolphe Ledoux, 37 ans, rue du Fort, 60, s'est fait une déchirure musculaire du grand dorsal et du grand pectoral droits, en soulevant une échelle ; 40 jours de repos. M. le docteur Lherbier.

— Dans les ateliers de construction de M. Deschamps, rue de l'Ommelet, 13, un ajusteur, Gustave Lemaire, 38 ans, rue d'Oran, cour Floris, 32, à Wattrelos, s'est enfoncé une pointe dans la cuisse gauche ; M. le docteur Lepers a prescrit un repos de douze jours.

— Chez M. Henri Prouvost, filateur, rue du Nouveau-Monde, une éplucheuse, Céline Thaon, 37 ans, rue Daubenton, cour Desmet, 17, est tombée dans l'escalier de la salle de piqûrage et s'est blessée aux reins ; M. le docteur Balleughien a ordonné un repos de 15 jours.

— Chez M. Debruigne, filateur, boulevard de Beaurepaire, une soigneuse, Louise Delin, 18 ans, rue des Parvenus, 16, a eu l'index gauche écrasé en nettoyant son bobinoir ; un repos de trois semaines a été prescrit par M. le docteur Dupré.

Association Amicale des Anciens Elèves de l'Institut Turgot. — L'excursion que les Anciens Elèves de l'Institut Turgot avaient organisée dimanche dernier pour Bruges a été des plus intéressantes. La matinée fut consacrée à la visite des monuments et curiosités que renferme cette vieille cité flamande, qui a conservé fidèlement son caractère du moyen-âge. L'après-midi, les excursionnistes hissés sur des véhicules, qui, pour cadrer avec l'ensemble, n'avaient non plus rien de moderne, firent une promenade autour de la ville, visitant en passant le petit Béguinage et le nouveau fort de Zeebrugge. Un bon dîner très bien servi et empreint de la plus franche gaîté avait agréablement coupé en deux parties l'excursion. En somme excellente journée qui laissera à tous les assistants le meilleur souvenir.

Cercle Moderne. — Les adhésions pour le festival de Lens, de dimanche prochain, sont reçues jusqu'à jeudi soir, à 7 heures, au siège, café de l'Ecole, rue Blanchemaille.

Cercle Bouliste [illegible] — Mercredi, à 8 h. 1/2, assemblée générale, instructions pour le festival de Lens.

Concert. — L'Harmonie du Blanc-Seau et la chorale « Les Folichons » exécuteront, le mercredi 19 courant, à 8 heures 1/2 du soir, sur le kiosque de la place du Blanc-Seau, les morceaux suivants :

Harmonie du Blanc-Seau : Allegro militaire, [illegible]. — Cortège de ballet, Montagne. — Un rêve sous Louis XV, gavotte, Wettge.

Les Folichons : Les Martyrs aux arènes, chœur, [illegible]. — Chansons, valsons, chœur, Verne. [illegible] ; Grande valse du

concert, Montagne. — Cortège du Prince Carnaval, Montagne. — Hamlet, Amb. Thomas.

Etat-Civil

Naissances. — Marcel Gueltot, rue Jouffroy, 30 — Emile et Daniel Bayen, rue Jean-Baptiste-Glorieux, 36 — Robert Ivens, rue Rossini, 19 — Lucien Lepers, rue Leverrier, cité Bernard, 12 — Florence Verspeelt, boulevard de Cambrai — Fideline Smits, rue de Blanchemaille — Maurice Luyes, rue de Blanchemaille — Madeleine Maillet, rue de la Chaussée, 12.

Décès. — Hortense Avenne, 45 ans, ménagère, rue Lafontaine, 98 — Blanche De Snerck, 21 ans, soigneuse, rue de Blanchemaille — Pauline Farcacque, 60 ans, sans prof., rue Barbieux — Maria Seynave, 48 ans, sans prof., rue des Fabricants, 31.

TOURCOING

La dispute nocturne entre jeunes gens au Pont-de-Neuville. — Nous nous sommes longuement étendus hier sur cette affaire fort embrouillée, qui s'est passée au Pont de Neuville, dans la soirée de dimanche, entre deux groupes de quatre jeunes gens chacun. Un jeune homme de 17 ans, Lucien Bourgois, avait été atteint à la cuisse droite d'une balle de revolver. Le blessé et ses trois camarades vinrent au poste, vers 1 heure 1/2 du matin, alors que l'affaire s'était passée à 10 heures 1/2 du soir et y firent des déclarations mensongères. Lucien Bourgois disait qu'il s'était chamaillé avec un ancien camarade, nommé G..., lequel lui avait tiré un coup de revolver, qui l'avait atteint à la cuisse. G... avait ensuite pris la fuite avec trois autres individus, ses deux frères et un quatrième, du nom de D...

Quant aux camarades de Lucien Bourgois, ils prétendaient avoir simplement entendu le coup de feu, mais ne pas avoir aperçu les individus, ajoutant qu'ils étaient restés quelques mètres en arrière, pour satisfaire un besoin. M. Rougeron, commissaire de police du 1er arrondissement, eut beaucoup de mal à faire luire la vérité dans cette affaire. Les trois frères G..., qui avaient été interrogés, protestèrent énergiquement. Ils ajoutèrent que, bien loin d'avoir fait usage d'un revolver, c'est Lucien Bourgois qui avait brandi une arme de ce genre, les en menaçant. Ils se retirèrent, ne voulant pas avoir d'affaire. D'autre part, l'examen de la blessure donnait à réfléchir. L'étoffe du pantalon était, nous l'avons dit, brûlée et l'épiderme également. Enfin, l'examen radiographique révéla que la balle, entrée dans le haut de la cuisse, s'était enfoncée verticalement dans les chairs sur une longueur de 21 centimètres et s'était arrêtée à 3 centimètres de la rotule.

Malgré cela, Lucien Bourgois n'avouait pas. M. le commissaire de police lui donna à réfléchir jusqu'au lendemain, le mettant en garde contre les suites que pourrait avoir pour lui une fausse déclaration faite à la justice.

Hier matin, M. Rougeron fit une visite domiciliaire chez un camarade de Louis D..., à la Croix-Rouge. Il y découvrit un revolver appartenant à Lucien Bourgois.

Le magistrat se rendit à l'Hôpital et interrogea Bourgois, qui s'en tenait à sa fable. Le commissaire exhiba alors le revolver. Et ça ! demanda-t-il. Bourgois alors déclara que, si ses amis avaient parlé, il était obligé de reconnaître s'être blessé en remettant son revolver en poche.

Un rapport a été adressé au parquet. Des poursuites seront, sans doute, exercées contre Bourgois et ses camarades.

Les accidents de bicyclette. — Hier après-midi, Mme Thérèse Devos, veuve Vervaeck, 66 ans, ménagère, demeurant rue du Brésil, 2, traversant la rue Achille-Testelin, à la hauteur du numéro [illegible], fut renversée par un cycliste, Ernest [illegible], menuisier, demeurant à Mouscron. Dans sa chute, la vieille femme se fractura l'omoplate gauche.

Transportée à son domicile, elle y reçut les soins de M. le docteur Lagache.

Une enquête est ouverte sur cet accident par M. Niederst, commissaire de police du 3e arrondissement.

* * *

Nous avons relaté hier l'accident dont fut victime un ouvrier tisserand, M. Charles Debuyse, demeurant rue du Souvenir. Renversé rue Rouget-de-l'Isle par un cycliste faisant partie d'un groupe de 3 dont une dame, on le releva portant une horrible fracture de poure et une fracture de l'index, blessures qui entraîneront une longue incapacité de travail et sans doute une incapacité permanente partielle.

La police a dressé contravention à l'auteur de l'accident, M. Antoine Forestier, demeurant rue du Vieil-Abreuvoir, à Roubaix, et son ami Emile Rieth, 20 ans, coupeur chemisier, rue Sébastopol à Roubaix, pour défaut de plaque d'identité à leurs machines.

Accidents de travail. — Alfred Mulliez, 14 ans, rattacheur chez M. Christory fils, filateur, rue de Renaix, a été contusionné au pied droit par les roues du chariot d'un métier. Docteur Delosses, 15 jours.

— M. Louis Carbon, 16 ans, rattacheur dans le même établissement, s'est porté un coup de crochet à l'avant-bras droit. Docteur Debuchy, 10 jours.

— M. J.-B. Leblanc, 32 ans, ouvrier du peignage anonyme de la Tossée, a contracté une contusion thoracique en soulevant une pierre à aiguiser. Docteur Montaigne, 10 jours.

— M. Jules Seynave, ouvrier de chez M. Philippe, vétérinaire et maréchal, rue des Ursulines, a contracté une blessure de l'artère radiale gauche en sectionnant une barre de fer. Docteur Dumont, 15 jours.

Renseignements démographiques et statistiques sanitaires pour le mois de mai. — Pendant le mois de mai écoulé, le bureau de l'état civil a enregistré 133 naissances d'enfants vivants : 122 légitimes et 11 illégitimes. Il a été célébré 67 mariages et 1 divorce a été enregistré. Les décès se sont élevés à 119 en compris les mort-nés au nombre de 4, tous légitimes. La répartition des décès par rapport aux âges s'établit de la façon suivante : de moins de un an, 15; de un à dix-neuf ans, 19; de vingt à trente-neuf ans, 17; de quarante à cinquante-neuf ans, 24; de soixante ans et au delà, 26. La fièvre typhoïde a occasionné deux décès; la grippe 4; la tuberculose des poumons a fait 23 victimes; la bronchite aiguë 2; bronchite chronique 3; pneumonie 2; autres affections de l'appareil respiratoire 7; le cancer et autres tumeurs malignes 11 décès; congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau 12; maladies organiques du cœur 6; néphrite et mal de bright 5; débilité congénitale et vice de conformation 4; débilité sénile 6; morts accidentelles 4; suicide, néant. Trois décès seulement dus à diarrhée entérite ont été constatés chez des enfants au-dessous de deux ans.

Concerts publics d'été. — Les trompettes « La Revanche » et l'orphéon « L'Echo de la Frontière » exécuteront le jeudi 20 juin 1907, à 8 heures 1/2 du soir, sur le kiosque de la Grande-Place, les morceaux suivants :

Les trompettes « La Revanche » : 1. Les Lillois, pas redoublé, XX. — 2. Grande fantaisie, G. Lambert. — 3. Sur la Néva, ouverture, Pasquier.

L'orphéon « L'Echo de la Frontière » : 4. Lilas blanc, Léon Paliard. — 5. Les Villes mortes, Henri Maréchal.

Les trompettes « La Revanche » : 6. La Couronnée, XX. — 7. Fiinne, valse, XX. — 8. Polka coquette (soliste M. P. Massardi), XX.

— La Musique Municipale et l'Orphéon des Travailleurs exécuteront le dimanche 23 juin 1907, à 2 heures du soir, dans les jardins du Palais de Justice (rue de Gand), les morceaux suivants :

Musique Municipale : 1. Marche-Cortège, Lefèvre-Desodé. — 2. Sigurd Jorsalfar, E. Grieg. — 3. (a) Prélude des Girondins, F. Le Borne ; (b) Sérénade, G. Pierné.

Orphéon des Travailleurs : 4. Les Proscrits, A. Gevaert. — 5. Nos Compagnes, H. Maréchal.

Musique Municipale : 6. Sélection sur la Bohème, Puccini. — 7. Ouverture du Cid, Massenet.

Caisse d'épargne. — Dans ses séances des 16 et 17 juin, la caisse d'épargne et ses succursales a reçu 63.634 francs de 300 déposants. Cinquante-deux nouveaux livrets ont été ouverts. La caisse a remboursé 47.212 fr. 52 à 137 déposants dont 31 ont été soldés.

Etat-Civil

Naissances. — Dubrule Marcel, rue du Collecteur, 64 — Leblanc Albert, rue du Haze, 56 — Gussaert Julia, rue Marlière, 15.

Décès. — Vandekerckhove Henriette, 1 an, rue de la Lolle, 39 — Degezelle Vital, 67 ans, rue de la Tossée, 112.

LAINES

Marché à Terme du 18 juin

Laines peignées (type unique)

Roubaix (midi)

Juin	6.125	Décembre	5.875
Juillet	6.075	Janvier	5.75
Août	6.05	Février	5.75
Septembre	5.975	Mars	5.70
Octobre	5.95	Avril	5.70
Novembre	5.90	Mai	5.70

Tourcoing (4 h. 1/2)

Juin	6.075	Décembre	5.80
Juillet	6.05	Janvier	5.75
Août	6.025	Février	5.725
Septembre	5.95	Mars	5.675
Octobre	5.90	Avril	5.65
Novembre	5.85	Mai	5.65

ROUBAIX - TOURCOING. — On a traité : 70.000 kilos dont détail suit :

Le matin : Sur août, 5000 kilos à 6,025; 5000 kil. à 6,05; sur octobre, 5000 kil. à 5,95; sur décembre, 5000 kil. à 5,825; sur janvier, 15.000 kil. à 5,75. — Total : 30.000 kilos.

Le soir : Sur juin, 5000 kil. à 6,10; sur juillet, 5000 kil. à 6,05; sur août, 5000 kil. à 6,025; 15.000 kil. à 6,02; sur décembre, 5000 kil. à 5,80. — Total : 35.000 kil. — Ensemble : 70.000 kilos.

SUINT

Matin et soir : inchangés.

ANVERS. — On a traité 35 000 k. — Tendance : Calme.

AUTOUR DE LILLE

LA MADELEINE. — Nous avons annoncé il y a quelques jours comment un cambrioleur nommé Smagghe se constitua prisonnier au commissariat de police. Il était, paraît-il, pris de remords, mais ce qu'il voulait avant tout c'était se venger de son receleur Verstraete, brocanteur à Marquette. Interrogé lundi après-midi par M. Houeix, juge d'instruction, l'inculpé a renouvelé les déclarations qu'il avait précédemment faites. Confronté avec lui, Verstraete a prétendu qu'il ignorait absolument la provenance des montres et autres objets que Smagghe, alors son pensionnaire, venait lui apporter.

Verstraete a été laissé en liberté provisoire, mais il a été néanmoins inculpé de vol par recel.

— Samedi matin, les gardes Delannoy et Falou ont arrêté, en son domicile, rue du Pré-Catelan, Polydore Ligniau, 27 ans, récemment condamné à six mois de prison, pour coups et blessures volontaires.

— Samedi matin, vers dix heures, un manœuvre de couvreur, Auguste Rémy, quinze ans, travaillait pour le compte de M. Verlinde, entrepreneur, rue de Marquette, à la réparation d'une toiture, rue Kléber. Par suite d'un faux mouvement, le jeune homme fut précipité dans le vide, d'une hauteur de 7 mètres.

Par un hasard heureux, Rémy, qui tomba sur les pieds, ne s'est que peu grièvement contusionné aux jambes.

RONCHIN. — La société « Les Carabiniers Ronchinois », siège et stand 2, rue de Lille, rappelle que c'est dimanche prochain 23 juin le dernier jour de son concours national de tir à la carabine Lebel. Aux quarante-neuf prix se espèces et en nature, il y a lieu d'ajouter la médaille de vermeil, valeur 30 fr., offerte par le Conseil général du Nord. La distribution des prix au choix sera faite le même jour. Le stand étant couvert, on peut tirer par tous les temps. D'excellentes carabines Lebel sont à la disposition des tireurs.

PHALEMPIN. — Fête de bienfaisance. — Bien des personnes ont hésité à aller à Phalempin, dimanche, à cause du mauvais temps qu'il avait fait les jours précédents. Néanmoins, la fête de bienfaisance, organisée par l' « Hôtel de la Forêt », avec le concours de l' « Union Symphonique de Lille », a obtenu un succès complet. Les pauvres n'ont pas été oubliés. Pour eux les organisateurs de la fête ont versé hier matin à M. J.-B. Coget, le sympathique maire de notre commune, la somme de 39 francs 25 centimes.

GONDECOURT. — Le Conseil municipal, dans sa dernière séance, a décidé l'achat du pensionnat Couvreur et a voté sa transformation en école supérieure de jeunes filles, dont l'ouverture aura lieu à la rentrée d'octobre. Cette décision sera accueillie avec joie, non seulement par la population de Gondecourt, qui aura ainsi le moyen d'instruire ses enfants sans bourse délier, mais par le pays tout entier, car cette école sera la seule du même genre créée dans un village. Nous félicitons nos édiles, persuadés d'être l'interprète de tous ceux qui comprennent que l'instruction et l'éducation de la jeune fille sont de nature à jouer un grand rôle dans la société.

Un groupe de républicains.

SECLIN. — Samedi soir, la municipalité a offert les vins d'honneur à la compagnie des sapeurs-pompiers, à l'occasion des brillants succès que sa section de manœuvre, et en particulier, le sous-lieutenant Emile Iles, ont remportés au concours de Valenciennes. M. le capitaine Gustave Duriez a remercié en excellents termes la municipalité de sa belle et cordiale réception. Les remerciements allaient aussi aux trois sociétés présentes, ainsi qu'à la délégation des sapeurs-pompiers d'Houplin. M. Ed. Desurmont, maire, ayant à son côté M. J.-Bte Caby, adjoint, a félicité la section, son capitaine et le sous-lieutenant Iles dans des termes qui ont soulevé d'unanimes applaudissements.

Puis M. Henri Lepoivre, vice-président de l'Union musicale a, à son tour, complimenté les vainqueurs et a offert au capitaine G. Duriez une superbe palme au nom des sociétés : l'Union musicale, l'Orphéon et la société de gymnastique La Seclinoise. M. Hue-Delecourt, commandant honoraire de la compagnie des sapeurs-pompiers de Seclin, a prononcé des paroles vibrantes où perçait une émotion bien légitime. MM. Désiré Delrive, vice-président de l'Orphéon et M. H. Verrez, vice-président de La Seclinoise, ont joint leurs félicitations à celles si bien exprimées par leur collègue et ami, M. H. Lepoivre. M. Verges, avec l'autorisation du capitaine G. Duriez, a attaché sur la poitrine du sous-lieutenant Hue, une médaille à son chiffre avec les attributs de la gymnastique, célébrant ainsi le succès brillant de ce jeune officier qui a remporté le 1er prix de stratégie, sur des concurrents très sérieux. M. Verges a fait ressortir le connexité qui existe entre les pompiers et les gymnastes, ceux-là étant appelés, dans l'avenir, à chercher leurs meilleurs éléments chez ceux-ci. Rappelons que la section a remporté, sous l'habile direction de son capitaine G. Duriez, le 1er prix d'honneur, pour la manœuvre d'incendie et de sauvetage au bâtiment, avec félicitations du jury (les seules qui aient été décernées), battant des concurrents coutumiers des succès jusqu'à ce jour, tels : Arras, et le troisième prix de tenue. M. Delcambre, officier de la subdivision à Houplin, a félicité, lui aussi, ses collègues de Seclin. Des vivats ont été chantés, les verres vidés à la santé des vainqueurs et la soirée s'est terminée par une marche aux flambeaux à travers la ville, au son de Sambre-et-Meuse, exécuté par les infatigables membres de l'Union musicale.

COMINES. — Etat-civil. — Naissances. — Charles Declerq — Marcel Oorelle.

Publications de mariages. — Entre : Léon Liagre et Marthe Bilcq — Depuit François et Marthe Lécluse — Brocart Eugène et Julie Latrée — Caster Paul et Julie Serrout — Breyne Paul et Marguerite Verbecque — Deneene Victor et Céline Lecomte — Desmet Arthur et Marie Quièvre.

Décès. — Marie Gardon, 68 ans — Julie Colsne, 74 ans.

ARMENTIERES. — Naissances. — Lefebvre Alphonse, rue du Faubourg-de-Lille — Hallez Albert, rue des Promenades — Hallez Jeanne, rue des Promenades — Cauche Alfred, rue des Rolours, 18 — Henneman Georges, rue Solferino, cour Lepreux.

Publications de mariages. — Entre : Prouvost Louis et Dhonte Laure — Lemaire Emile et Crejon Mathilde.

Décès. — Deporcq Eugénie, 72 ans — Devos Théodore, 48 ans — Coqu Henri, 4 jours — Declercq Mathilde, 70 ans — Décarpes Léon, 45 ans.

Sports et Jeux

HIPPISME

Les courses du Quesnoy

Les différentes épreuves des courses du Quesnoy se sont déroulées devant une très nombreuse assistance.

Première course. — **Prix du Conseil général**, au trot monté, sur une distance de 2.900 mètres, onze inscrits, onze partants. — 1er Tempête, à M. Leroux ; 2e, Eglantier, à M. Mandron ; 3e, Etourdi, à M. Verrest.

Pari mutuel. — Tempête, gagnant 167 fr. ; placé, 30 fr. ; Eglantier, 31 fr. ; Etourdi, 2 fr. 50.

Deuxième course. — **Prix du Gouvernement**, au trot monté, prix 2.000 francs ; distance, 2.500 mètres ; six inscrits, trois partants. — 1er, Dragée, à M. Lefebvre ; 2e, Calembourg, à M. Hennebo ; 3e, Chèvrefeuille, à M. Cleton.

Pari mutuel. — Dragée, 2 francs.

Troisième course. — **Prix régional de la société des steeple-chases de France**, course de haies ; prix, 1.800 francs ; distance, 2.800 mètres ; douze inscrits, sept partants. — 1er, Portia, à M. de Mumm ; 2e, Rodrigue III, au comte de Fleurieu.

Pari mutuel. — Portia, gagnant, 11 fr. ; placé, 8 fr. 50 ; Rodrigue III, 10 francs.

Quatrième course. — **Prix de la société Sportive d'Encouragement**, au trot monté ; prix, 1.500 francs ; distance, 2.100 mètres ; neuf inscrits, trois partants. — 1er Elipas, à M. Iturlin ; 2e, Elizonda, à M. Rondony ; 3e, Emma, à M. Labalette.

Pari mutuel. — Elipas, 12 francs.

Cinquième course. — **Prix régional de la société des Steeple-chases de France** ; distance, 2.500 mètres ; onze inscrits, cinq partants. — 1er Portia, à M. de Mumm ; 2e, Fibule, à M. le comte de Fleurieu.

Pari mutuel. — Portia, gagnant, 5 francs ; placé, 6 fr. 50 ; Fibule, 7 fr. 50.

Sixième course. — **Prix du Pont-Rouge**, international, au trot attelé ou monté, handicap de distance : prix, 2.000 francs, distance, 4.000 mètres environ ; douze inscrits, onze partants. — 1er Alsace, à M. de Tack ; 2e, Directum-Fay, à M. Cardoe ; 3e, Alyatia, à M. Sauvage.

Pari mutuel. — Alsace, gagnant 106 fr. ; placé 32 francs ; Directum-Fay, 11 fr. 50 ; Alyatia, 24 francs.

Septième course. — **Prix du Pont-de-Potelle**, steeple-chase militaire de 2e série ; prix, 800 fr. ; trente-trois inscrits, dix-huit partants. Pour cette épreuve, en raison du grand nombre d'officiers devant prendre part à la course, on a procédé par tirage au sort ; seul partants à chaque course. C'est la première fois que l'on a vu sur un hippodrome autant d'officiers réunis pour courir à une même épreuve. La société des courses du Quesnoy a alloué pour la deuxième course un prix de 800 francs, par conséquent égal à celui de la première course.

Résultats de la première épreuve : 1er, Eudore, à M. Lateur, vétérinaire au 9e cuirassiers ; 2e, Sans-Souci III, à M. Simonard, lieutenant au 6e hussards ; 3e, Décale, à M. d'Humières, lieutenant au 21e dragons.

Djenny, à M. Soulas, vétérinaire au 28e dragons a été distancée de la première place sur réclamation du propriétaire d'Eudore.

Deuxième épreuve : 1er, Fleurette III, à M. Lécroart, lieutenant au 11e dragons ; 2e, Audacieux, à M. Serge Besnier, lieutenant au 28e dragons ; 3e, Américain-Beauty, à M. Magdelain, lieutenant au 15e chasseurs ; 4e, Consoleil, à M. de Fregnier, lieutenant au 3e hussards.

COLOMBOPHILIE

Les résultats

A Saint-Omer. — Par les Voltigeurs de l'A8, sur Châtellerault, 455 kilomètres, offert par MM. les membres honoraires, le 12 juin, 1er prix, MM. Lannoy, constaté à 12 heures 15'42" ; 2e, Fritchen ; 3e, Simplot ; 4e, Duriez ; 5e, Gatel ; 6e, Chamut, à 1 heure 07'28". Le lâcher avait été effectué à 4 heures 17 du matin.

LE NORD

DOUAI

Nos territoriaux. — Lundi, quatre cents territoriaux sont arrivés à Douai, au bataillon du 33e d'infanterie, pour y effectuer une période d'instruction de deux semaines. Après avoir été habillés, ils ont été dirigés sur le quartier de Caux, où on les a casernés. Trois de ces militaires ont amené leur famille. L'un a deux enfants, le second quatre, et le troisième sept. Des locaux ont été mis à la disposition des familles et de leurs mères. Officiers et soldats se sont cotisés pour assurer leur nourriture.

Ecole Nationale de Musique. — La distribution des prix de l'Ecole Nationale de Musique aura lieu le jeudi 4 juillet, à 9 heures 1/2 du soir, dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville. Elle sera suivie d'un exercice musical exécuté par les élèves.

Etat-civil. — Publications de mariages. — Entre : François Coupé et Marguerite Gens — Edmond Fossier et Germaine Duchillier — Charles Poiton et Marie Kraemer — Edmond Waeterbot et Joséphine Hainnouse — Henri Decoster et Berthe Couteau — Adéoda Heves et Blanche Leclercq — Paul Paisse et Marie Vises — René Gobert et Juliette Dallenne — Eugène Dupas et Henriette Jaspard — François Ponchard et Alphonsine Dupuis.

FECHAIN. — Les membres du comité de Concentration Républicaine et Socialiste de Féchain ayant fait appel après l'avoir entendu au Congrès républicain d'Arleux du 9 courant, au talent oratoire du citoyen G. Lefebvre, le jeune et sympathique secrétaire de la Ligue républicaine cantonale, est venu apporter dimanche dernier la bonne parole dans notre commune. L'auditoire très nombreux fut entraîné par l'éloquence persuasive de l'orateur et les applaudissements unanimes prouvèrent que quoique administrés par un maire très clérical, les sentiments républicains restent vivaces dans le cœur d'un grand nombre de Féchainois. Aussi l'ordre du jour en faveur de M. Labalette, le candidat des républicains et socialistes au Conseil général, présenté par le président de la réunion, le très estimé M. G. Courtecuisse, fut-il acclamé par les 250 électeurs présents, et à la sortie toutes les mains se tendirent vers le conférencier pour le féliciter.

ANICHE. — Les membres de la société de secours mutuels sont priés d'assister aux funérailles de M. Coës Antoine, dit Mouton, qui auront lieu le mardi 18 courant à 10 heures du matin. Réunion Petite-Place.

SIN-LE-NOBLE. — Etat-civil. — Naissance. — Isabelle Favre, rue de la Mairie, 21.

Décès. — Désiré Hermotelle, 87 ans, rue du Faubourg, 74 — Victorine Filnoss, 71 ans, rue du Faubourg, 74 — Madeleine Plaisant, 8 ans, rue Nationale — Aimé Bécar, 72 ans, rue du Faubourg, 20.

VALENCIENNES

BRILLON. — Aux derniers examens de certificat d'études primaires, l'instituteur de Brillon a fait recevoir quatre garçons et l'institutrice trois filles. Ces résultats font le plus grand honneur à M. Nutte qui continue si bien les traditions de bonne renommée de l'école de garçons et à Mlle Leclercq qui inaugure une série de succès auxquels la population de Brillon n'était pas accoutumée; nous leur adressons nos plus sincères félicitations. On sait que l'école de filles de Brillon a été laïcisée il y a deux ans à peine.

CAMBRAI

CAUDRY. — Lundi, vers 3 heures de l'après-midi, le nommé Tasson, journalier à Caudry, étant en état d'ivresse et faisant du scandale dans la rue, fut conduit au violon par les agents, après avoir été, comme c'est l'usage, préalablement fouillé et débarrassé de tout ce qui se trouvait sur lui. Il réussit pourtant à dissimuler deux allumettes et, à peine incarcéré, il mit le feu à la paillasse du violon. Des agents aperçurent la fumée s'échappant par les soupiraux et à l'aide de quelques seaux d'eau, éteignirent le feu.

BOUSIES. — L'enterrement de la petite victime de l'accident, que nous avons rapporté hier, Mlle Alice Petit, aura lieu mercredi, à dix heures du matin. Depuis 40 ans que l'usine Seydoux et Cie existe, jamais accident grave n'y est arrivé et en voilà trois depuis un mois, dont deux suivis de mort. M. le docteur Bourdon a prodigué ses soins aux nombreux blessés : Mme Gosse-Gourdin, qui reçut le coin de la masse au dos et dont la violence déchire vêtements et corset ; Mlle Joveniaux, ainsi que sa mère Mme Joveniaux-Houches, qui avaient été atteintes par le bec de gaz ; etc.

LE CATEAU. — Naissances. — Jacti Berthe — Blanchet Marcelle.

Publications de mariages. — Entre : Hutin Auguste et André Hortense — Lépine Arthur et Boutiau Marie.

Décès. — Taisne Clémence, 46 ans — Dépres Antoine, 72 ans — Copin Alexis, 63 ans.

DUNKERQUE

Un poste de police attaqué. — Le poste de police a été attaqué pendant la nuit par trois individus, des souteneurs, qui ont déjà eu des démêlés avec la police. L'un, Henri Bertram, fut arrêté puis, peu après, son frère, Léon, qui fut surpris escaladant le mur de la cour du poste, fut également mis en état d'arrestation.

LOOBERGHE. — Une élection pour trois conseillers municipaux a eu lieu dimanche. En voici les résultats :

Liste républicaine. — MM. Em. Wasselynck, 190 voix, élu; H. Top, 180 voix, élu; P. Landron, 176 voix, élu.

Liste cléricale. — MM. Louis Vandewaele, 106 voix; Aug. Handschoole, 115 voix; Julien Deroo, 113 voix.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

La Fête des Ecoles. — Elle a eu lieu dimanche après-midi, favorisée par un beau soleil. A 2 heures, place du Wetz-d'Amain étaient réunis les enfants des écoles et s'étaient donné rendez-vous les membres exécutants de l'Harmonie du Commerce dirigée par M. Hyver. M. Huchette donne le signal du départ et aux sons d'entraînants pas redoublés toute la jeunesse défile conduite par ses maîtres et maîtresses par les rues Ernestale, Saint-Aubert, Léon-Gambetta, place de la Gare d'où elle gagne le Rietz-Saint-Sauveur.

M. Ferrand, inspecteur d'académie, M. Rohard-Courtin, adjoint au maire, M. Michonneau, conseiller municipal et président du Tribunal de Commerce, de l'Harmonie du Cercle Républicain, MM. David et Delsériès, inspecteurs primaires, M. Griffiths, président de la Société de gymnastique, MM. Hechette, Rohard, Henry, Paillard, Lobbedey, Michonneau, Jude, Duchat, Lemelle, membres du Comité de la fête des écoles, assistent au défilé des enfants, à la suite duquel l'Harmonie du Commerce accompagne les morceaux exécutés par les élèves-maîtres de l'Ecole Normale, sous la direction de M. Sergent et par les élèves des Ecoles communales, garçons et filles, conduits par M. Lévêque, instituteur. Les élèves de l'Ecole Normale chantent la « Marseillaise » chœur à trois voix, et « Gloire au Travail » ; les élèves des écoles entonnent l'Hymne à la République et le beau pays de France.

Ces morceaux, brillamment exécutés, soulèvent de vifs et bien mérités applaudissements.

Ravissantes les petites filles sous la direction de M. Audemars exécutent des marches et des danses qui mettent en relief l'harmonie de leurs mouvements et font chatoyer dans un ensemble charmant pour l'œil les écharpes multicolores qu'elles manient avec une parfaite bonne grâce. Le coup d'œil est vraiment beau et la foule nombreuse ne marchande pas ses applaudissements à Audemars et à ses élèves. La partie sérieuse est finie ; la partie récréative va commencer, et tandis qu'à l'autre bout du Rietz débordant de monde, la musique du 33 d'infanterie donne à son tour son concert, les membres de la commission se multiplient pour la mise en train de la kermesse enfantine : chevaux de bois, Guignol, jeux de massacre et de seau, roue de fortune qui a son habituel succès de fou rire et de joie exubérante.

En somme, excellente journée qui a mis en relief la solide instruction musicale des élèves-maîtres, l'excellent ensemble des enfants des écoles dirigés par M. Lévêque, la grâce charmante des petites filles conduites par M. Audemars et la bonne humeur qui était partout à l'ordre du jour. Quant à l'Harmonie du Commerce, elle a été en tous points parfaite. Du soleil aujourd'hui, de la pluie dimanche dernier : le bon Dieu qui arrose les processions et qui égaye de ses rayons dorés les fêtes laïques deviendrait-il républicain ?

SOUCHEZ. — Vendredi soir, M. Lahut Benjamin, 20 ans, bourrelier, occupé chez Mme veuve Lahut, sa belle-sœur, après avoir travaillé la journée, partait de sa maison en tenue de travail sans prévenir personne. Mme veuve Lahut, prise d'inquiétude en ne le voyant pas rentrer dans la soirée, fit faire des recherches. Ce n'est que le lendemain matin qu'on le retrouva pendu dans le bois de M. Crétal. Depuis quelque temps, le désespéré paraissait en proie à des idées étranges, d'où il a été amené à prendre une résolution aussi funeste.

BÉTHUNE

MERICOURT. — Vendredi matin à cinq heures et quart, arrivaient à Méricourt M. Maille, commissaire spécial de police à Arras, accompagné de M. le lieutenant de gendarmerie Caine, de Lens, de l'huissier de Vimy, d'un piquet de gendarmes et de deux forgerons, porteurs d'outils. M. Legrand, maire, requis, s'était joint aux représentants de la loi. Ces gens se dirigèrent vers le presbytère, que le tribunal d'Arras vient d'ordonner à M. le curé de quitter. Le curé s'obstinant à y demeurer, M. le commissaire fit les sommations d'usage, puis les deux hommes de métier enfoncèrent la porte d'entrée, puis une autre, celle de la pièce dans laquelle le curé se tenait. A la vue du commissaire, M. le curé voulut protester ; on ne lui en laissa pas le temps. Refusant d'obtempérer à l'invitation faite, M. le lieutenant Caine le saisit par l'épaule et le remit entre les mains des gendarmes, qui le conduisirent dehors. Cette expulsion faite, tout rentre dans le calme et M. le curé se rendit chez un de ses paroissiens.

LOOS-EN-GOHELLE. — Depuis quelque temps, la dame Houffelaers, née Marie Chrétien, 32 ans, demeurant n° 274, cité de la fosse, n° 5, des mines de Béthune, à Loos, ne vit plus en bons termes avec sa voisine Rosalie Brunelle, femme Lecocq ; fréquemment, des discussions surgissent. A la suite d'une nouvelle altercation entre les deux femmes, la dame Lecocq se précipita sur la femme Houffelaers et la frappa de plusieurs coups de couteau au côté droit de la tête. Fort heureusement, les blessures qu'elle porte ne présentent aucune gravité. Les gendarmes ont verbalisé.

WINGLES. — Samedi dernier, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. le maire. L'ordre du jour portait : Questions budgétaires. Sont absents, MM. Granier J.-Bte et Lefebvre Louis. Avant d'entamer toute discussion, M. Louis Tison tient à poser une question à M. le maire. Il demande si, oui ou non, on a le droit de détourner une somme de son affectation convenue pour l'affecter autre part sans en avoir au préalable référé au Conseil. M. le maire tourne la question, disant que la somme fut dépensée, les reçus sont à la disposition de quiconque. Finalement, Louis Tison dit qu'il ne veut rester plus longtemps, et s'en va, claquant les portes. Lecture est faite d'une lettre de MM. les directeurs et directrices d'écoles, sollicitant une somme pour organiser une fête des écoles. M. Marc trouve que l'argent serait mieux dépensé en l'employant en travaux utiles et urgents, il vote contre tout crédit. Une somme de cent francs est néanmoins proposée et votée par neuf voix contre sept. Une demande de subvention pour achat d'un drapeau à la société de secours mutuels La Prévoyante ne donne lieu à aucune discussion, nos édiles ayant l'habitude d'accorder 100 francs pour doter de cet emblème toutes les sociétés qui en font la demande. A ce sujet, un conseiller Cent-Kilos présent à la réunion prévient les conseillers que, prochainement, ses camarades auront besoin également d'un drapeau. Mais, il y a un mais, la commune ne disposant plus d'un liard pour cette année, les 200 francs accordés plus haut seront pris sur l'exercice 1908. Il est ensuite décidé que des démarches seront faites auprès des mines de Lens pour affaissements de voûtes etc. La lecture des évaluations budgétaires 1908, présentée par M. le maire, ne donne lieu à aucune discussion sérieuse et la séance prend fin.

LENS. — En vue d'assurer le transport des sociétés et voyageurs, la compagnie du chemin de fer de Lens-Frévent a décidé de mettre en marche le dimanche 23 juin prochain, à l'occasion du festival de Lens, les trains suivants : Train B, départ de Liencourt, 5 h. 12 ; train D, départ de Carency, 1 heure. Le retour se fera pour Liencourt à 2 h. 50 ; pour Ablain, à 10 h. 05. Pour les points intermédiaires consulter les affiches posées dans les gares. Entre Lens et Liévin, des trains auront lieu toutes les 20 minutes. Il est rappelé que les sociétés doivent faire connaître aux gares intéressées le nombre de sociétaires devant prendre le train.

— Les commissaires chargés de recevoir les sociétés qui participeront au festival monstre, viennent d'être convoqués pour jeudi prochain, 20 juin, à 5 heures 1/2 du soir, salle de l'école Condorcet.

ANGRES. — M. Delongueval, maire de cette commune, vient d'adresser sa démission à M. le préfet du Pas-de-Calais. Dans sa lettre, M. Delongueval dit qu'il a été contraint de prendre cette détermination, son grand âge ne lui permettant plus d'assurer les charges qu'impose une administration sérieuse.

LA BELGIQUE

Sept enfants abandonnés

Bruxelles, 18 juin.

Il y a un an, un nommé Finckx, demeurant à Saint-Gilles, abandonnait le domicile conjugal en compagnie d'une femme avec laquelle il se rendait en France, laissant sans ressources sa femme légitime et ses sept enfants. Quelques mois plus tard, l'épouse délaissée fit la connaissance d'un individu avec qui elle se lia. Peu après, cet homme fut condamné à quatre mois de prison. Pour éviter de faire sa peine, il proposa à sa compagne de se rendre en France. Il y a cinq jours, le couple partit, abandonnant les sept enfants. Hier soir, comme ceux-ci n'avaient rien mangé depuis vingt-quatre heures, l'aîné se rendit dans le voisinage pour demander des secours, laissant la garde de ses petits frères à l'un d'eux, un garçonnet de treize ans. Le pauvre enfant désespéré, profita de cette absence pour se pendre à l'espagnolette de la fenêtre avec une ficelle. Par bonheur un voisin entra à ce moment, coupa le lien et alla chercher un médecin. Le petit garçon pourra être rappelé à la vie, mais il avait eu une blessure extrêmement grave faite par la ficelle. Les sept enfants recueillis par la police, vont être envoyés à l'asile des enfants assistés.

LE DIMANCHE 2 JUIN DERNIER

X... de l'Etoile Sportive Caennaise s'adjuge le brevet militaire amateurs (100 kil.).

X..., du Véloce Club de Levallois-Perret gagne PARIS-MEAUX (100 kil.),

TOUS LES DEUX sur Bicyclette J. C.

Demandez le nouveau guidon reversible à coulisse J C, le plus pratique.

Agents dans toutes les Villes

J. CONTE, Constructeur

36, rue des Paesyaux, *Paris*

TÉMOIGNAGE

Des témoignages journaliers comme le suivant sont la meilleure preuve de l'efficacité des Pilules Foster pour les Reins, M. P. Desmettre, 13, rue de la Blanche-Porte, à Tourcoing, nous dit : « Depuis plus d'un an je souffrais de violentes douleurs dans le bas du dos et dans les reins. A certains moments je ne pouvais plus me baisser et je devais même cesser tout travail. La nuit je ne reposais pas, je ne pouvais rester longtemps couché sur le même côté et je n'étais à l'aise dans aucune position. Aussi le matin je me levais avec des vertiges, des éblouissements, mes urines étaient difficiles, troubles et déposaient. J'avais essayé bien des traitements, on m'avait conseillé de me tenir toujours les reins bien chauds, mais rien n'y faisait et le mal persistait de plus en plus. C'est alors que j'entendis parler des Pilules Foster pour les Reins, vendues à la Pharmacie Loviny, 100, rue du Grand-Chemin, à Roubaix, et à la Pharmacie Verrient, Place des Phalempins, à Tourcoing. J'en fis usage et au bout de huit jours j'avais ressenti les effets bienfaisants de cet excellent remède et après avoir pris bien exactement deux boîtes de pilules, j'étais complètement débarrassé de mes maudites douleurs et de tous les malaises qui les accompagnaient. Aussi je recommanderai bien chaudement ces précieuses pilules chaque fois que j'entendrai quelqu'un se plaindre des maux de reins. Je certifie exact ce qui précède et vous autorise à le publier ».

Les douleurs du dos sont un indice infaillible de la maladie des reins car la douleur est causée par les reins qui sont placés au bas du dos. Il y a d'autres symptômes fréquents de la maladie des reins, ainsi : les éblouissements, le mal de tête, l'enflure des chevilles, la boursouflure des yeux, la vue trouble, les désordres urinaires, etc. Les Pilules Foster pour les Reins sont le remède spécial pour les reins et la vessie, elles agissent directement sur les reins n'ayant aucune action sur les intestins et guérissent ainsi la cause du mal de dos, de l'hydropisie, de la gravelle, du rhumatisme, et des autres conséquences des reins malades. Les Pilules Foster pour les Reins (marque originale) sont en vente chez tous les pharmaciens, 3 fr. 50 la boîte ; 19 fr. les six ou franco contre mandat : Spécialités Foster, H. Binac, Pharmacien, 25, rue St-Ferdinand, Paris. Dans l'intérêt de votre santé, si vous voulez avoir un bon résultat, exigez la véritable boîte avec la signature « James Foster » et refusez toute imitation ou substitution. Echantillon gratis sur demande mentionnant ce journal.